

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf mars deux mil vingt-six à 19 h 15.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
 COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 PAR ORANGE

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE au 31 décembre 2025 :

1. Artères de télécommunication

- utilisation du sous-sol (conduite multiple)	0,884 Km d'artère
- artère aérienne	8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire 1

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2026 s'établit comme suit avec l'application du **coefficient d'actualisation de 1,63715** :

Patrimoine 2025	Patrimoine total déclaré 2025	prix unitaire	Montant redevance brute
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m²)	1	20.00 €/m²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,884	30.00 €/km	<u>26,52 €</u>
Montant redevance 2026			400,68 €
400,68 € x 1,63715			<u>655,97 €</u>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE – CSPCF – TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

